

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-6-10

Séance du vendredi 11 septembre 2015

### CTV2 SECTEURS SPECIFIQUES CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE C213

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013, relative à l'adoption des sept Contrats de Territoire de Vie de 2<sup>ème</sup> génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-6-4 du 19 février 2015, relative au Budget Primitif 2015 – Eau (C01) et Equipements Ruraux (C02),
- VU les avis de la Commission Agriculture, Environnement et Cadre de Vie, en dates des 16 mars et 3 juillet 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide :

- d'affecter sur l'enveloppe spécifique eau-assainissement des CTV 2014-2019 les opérations suivantes, à hauteur de :
  - pour le Territoire de Vie Sundgau (secteur spécifique alimentation en eau potable) : 6 240 € à la Ville de FERRETTE pour la réfection de l'étanchéité extérieure du réservoir de 200 m<sup>3</sup> situé au lieu dit Bergmatten, représentant 30 % d'une dépense subventionnable de 20 800 € HT (opération CTV02197),
  - pour le Territoire de Vie Région Mulhousienne (secteur spécifique assainissement) : 85 572 € au SIVOM de la Région Mulhousienne pour la mise en sécurité du bassin d'orage rue d'Illzach à Wittenheim, représentant 18 % d'une dépense subventionnable de 475 400 € HT (opération CTV01623),
- d'accorder les subventions aux bénéficiaires précités.

Les subventions seront imputées sur le Programme C213 – Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité